

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	/	3

Date de la convocation
4 décembre 2024

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le dix décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., CHABIDON D.

N° 10122024005

**PROJET ACQUISITION ET  
AMENAGEMENT MAIRIE :  
DEMANDE SUBVENTION DETR  
2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Mairie dans une ancienne maison forte située au cœur du bourg de Chaspuzac.

Une proposition a été faite par la propriétaire de l'immeuble cadastré AD 95 au prix de 465 000,00 euros afin de vendre ce bien à la Commune de Chaspuzac. Cette proposition est tout à fait conforme à l'avis des domaines sur la valeur du bien.

La Mairie actuelle n'est plus adaptée au bon fonctionnement du service. Le personnel administratif manque cruellement d'espace pour travailler dans de bonnes conditions et recevoir le public. L'aménagement permettrait également aux élus de rendre leurs missions plus confortables.

Un avant-projet a été réalisé par le bureau d'architectes BERGER-GRANIER pour l'aménagement de cette ancienne maison fort. Le montant total de l'opération (acquisition, travaux, maîtrise d'œuvre...) est estimé à 1 135 170,13 euros.

Afin de pouvoir réaliser cet équipement, il y a lieu de solliciter les Services de l'Etat afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement de cette opération proposé est :



DEPENSES		RECETTES	
Etude faisabilité chauffage	3 560,00	Subvention ADEME	2 492,00
Acquisition et frais notaires	511 500,00	Subvention AURA	350 000,00
Travaux d'aménagement	522 116,04	Subvention DETR	557 585,07
Maîtrise d'œuvre	39 994,09	Subvention LEADER	80 000,00
Mission CSPPS + CT	12 000,00	Autofinancement	269 827,09
Imprévus	26 000,00		
Mobilier	20 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 135 170,13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 135 170,13</b>

Vote	
Exprimés	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- ☞ d'approuver le plan de financement proposé pour un montant total de 1 135 170,13 euros
- ☞ de solliciter une aide financière de 557 585,07 soit 50 % de la dépense subventionnable au titre de la DETR 2025
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 16/12/2024  
et publication ou notification  
du 16/12/2024

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 10 décembre 2024  
Pour extrait certifié conforme  
LE MAIRE  
Patrice CHAMAYOU

